

Bruxelles, le 2 octobre 2018
(OR. en)

12709/18

Dossier interinstitutionnel:
2018/0303(NLE)

ACP 84
WTO 248
RELEX 809
COAFR 235

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Groupe "ACP"
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	COM(2018) 574 final + ANNEX
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité APE institué par l'accord d'étape vers un accord de partenariat économique entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la partie Afrique centrale, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption d'une décision du comité APE relative à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne - Adoption

1. Le 24 août 2018, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil établissant la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité APE institué par l'accord d'étape vers un accord de partenariat économique entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la partie Afrique centrale, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption d'une décision du comité APE relative à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.
2. Le groupe "ACP" a examiné la proposition de décision du Conseil susmentionnée et a marqué son accord sur le texte du projet de décision du Conseil le 25 septembre 2018.

3. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander que le Conseil adopte, en point "A", le texte figurant dans le document 12546/18, mis au point par les juristes-linguistes, qui servira de base aux négociations au sein du comité APE institué par l'accord d'étape vers un partenariat économique entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la partie Afrique centrale, d'autre part.
-